

COMMUNE DE DAMMARIE

dammarie.mairie@wanadoo.fr

www.ville-dammarie.com

CONSEIL MUNICIPAL Du 17 février 2015

COMPTE-RENDU

Présents : Mme Annick LHERMITTE, Maire, Mmes Nathalie LEZIN et Nicole BUFFAULT, MM. Philippe BILLARD et Didier FAUCONNIER, adjoints, Mmes Maud MARCHADOUR, Paula LEBEAU, Fabienne BOUCHER, Claire GIRARD, Marie-Pierre LEROY, Claire CHANTARD, Christiane CHAILLER, MM. Maurice BERMON, Régis LENOIR, Dominique PELLE, Serge POUGET, Patrick BIGOT, Gilles AVELINE, Benoist ROCH, conseillers municipaux formant la majorité du conseil municipal.

Absent excusé : Marie-Pierre LEROY (pouvoir à P. LEBEAU), Claire CHANTARD

A été nommée secrétaire : Claire GIRARD

Convocation du 9 février 2015

ORDRE DU JOUR :

- Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement,
- Présentation des projets de :
 - Démarche de réduction de l'usage des produits phytosanitaires,
 - Plateforme communautaire d'achat
 - Instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol
 - Mutualisation des services
 Dans le cadre de la mutualisation avec Chartres Métropole,
 - Plan de prévention des déchets de Chartres Métropole
- Préparation du bureau de vote pour les élections départementales,
- Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet en remplacement d'un poste d'agent de maîtrise à 30 h et d'un poste d'adjoint technique à 6 h
- Préparation du budget 2015
- Questions, informations et comptes-rendus divers

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Le conseil municipal, comme le permet le Code Général des Collectivité Territoriales, autorise l'exécutif à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à hauteur maximale du quart des dépenses inscrites en 2014, dans l'attente du vote du budget 2015.

Au chapitre 20, l'autorisation de dépenses est de 2 400 € maximum,

Au chapitre 21, l'autorisation de dépenses est de 66 000 € maximum.

Ces sommes seront reprises au moment du vote du budget 2015.

PRESENTATION DU PROJET DE REDUCTION DE L'USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Présentation faite par M. Serge POUGET, délégué communautaire.

Rappel de la loi :

- ☞ Le 1^{er} janvier 2020, il sera interdit aux personnes publiques d'utiliser des pesticides pour l'entretien des espaces verts, de forêts et de promenades
- ☞ Le 1^{er} janvier 2022, la mise sur le marché, la délivrance, l'utilisation et la détention de produits phytosanitaires pour un usage non professionnel seront interdites.

En prévision de ces échéances, Chartres Métropole propose aux 47 communes membres un accompagnement au changement de pratiques par le recours à un prestataire chargé d'établir un diagnostic des pratiques, d'établir un inventaire des espaces et un recensement des matériels, de mettre en place une cartographie des nouvelles pratiques à utiliser et d'y former le personnel. Il est également proposé un suivi des prestations, l'établissement des dossiers de demande de subvention et l'organisation de la communication.

Dans la mesure où un plan de désherbage a déjà été réalisé sur la Commune en 2009 par la FREDON et que cette nouvelle étude risque, en partie du moins, de faire double emploi, il est décidé dans un premier temps de surseoir tout en se maintenant informé de la démarche.

PRESENTATION DE LA PLATEFORME COMMUNAUTAIRE D'ACHAT

Un rappel des différentes procédures de marché public est donné aux conseillers.

Dans le cadre de la mutualisation imposée par la loi aux communautés d'Agglomération, Chartres Métropole propose la création d'une plateforme communautaire d'achat. Il s'agit d'un site où les communes membres de Chartres Métropole pourraient déposer leurs publications de marché public ainsi que les dossiers de consultation. Les entreprises intéressées pourraient alors les consulter, télécharger les documents de consultation et déposer leurs offres par voie dématérialisée.

Le site de l'Association des Maires d'Eure-et-Loir propose déjà cette possibilité à titre payant pour les communes.

Il est décidé de reprendre pour 2015, l'adhésion à la plateforme de l'AM28 et d'adhérer en parallèle à la nouvelle plateforme de Chartres Métropole et d'évaluer en fin d'année s'il est nécessaire de poursuivre ou si l'une des 2 plateformes peut être abandonnée.

PRESENTATION DU SERVICE D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU SOL

A compter du 1^{er} juillet 2015, les services de l'Etat (DDT) ne seront plus mis à la disposition des communes pour l'instruction des demandes d'occupation du sol. Pour éviter aux communes de recourir à un cabinet privé et payant ou d'instruire les demandes elles-mêmes, avec les risques contentieux que ces dossiers peuvent entraîner, Chartres Métropole propose de créer un service intercommunal gratuit chargé d'assurer ces instructions pour les communes qui le souhaitent.

Ce service sera opérationnel au 1^{er} juillet.

La commune a déjà donné un accord de principe et la signature de la convention fixant les modalités d'utilisation de ce service sera proposée prochainement.

MUTUALISATION DES SERVICES

La loi impose les communes en intercommunalités à mutualiser leurs services. Un schéma de mutualisation en fixant les modalités doit être proposé et approuvé par les communes avant la fin de l'année 2015. Il est demandé aux conseils municipaux de réfléchir sur ce que peut comporter ce schéma (mutualisation de compétence, matériel, personnel...)

PRESENTATION DU PLAN DE PREVENTION DES DECHETS

Le plan de prévention des déchets élaboré par Chartres Métropole, s'inscrit dans les lois dites « Grenelle » de 2009 et 2010. L'objectif national est de réduire de 7 %/habitant d'ici 2017 la production d'ordures ménagères (poubelle grise, jaune et le verre).

Pour les 47 communes de Chartres Métropole, la réduction de production doit atteindre 5 kg/habitant/an. A cet effet, des actions sont proposées aux communes, aux habitants, aux entreprises :

- ☞ Le compostage : l'information et la distribution auprès des particuliers de composteurs de jardin (ou de pied d'immeuble) est envisagée pour un recyclage privé des déchets verts ménagers
- ☞ Les animations dans les écoles et auprès des employés communaux
- ☞ La réparation des appareils ménagers pour réutilisation
- ☞ La distribution de « Stop Pub »
- ☞ Des actions éco-exemplaires (« zéro » phyto des communes, réduction des papiers bureautiques, etc...)
- ☞ Etc...

PREPARATION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Les élections départementales (anciennes élections cantonales) auront lieu les 22 et 29 mars 2015.

Les conseillers municipaux s'inscrivent pour tenir les permanences du bureau de vote.

CREATION/SUPPRESSION DE POSTES

Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet en remplacement de 2 postes à temps non complet (agent de maîtrise principal pour 30/35 et adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour 6/35). Ce poste est pourvu depuis le 1^{er} janvier 2015.

PREPARATION DU BUDGET 2015

Le conseil municipal valide les prévisions budgétaires présentées en section d'investissement, à savoir :

- Travaux d'accessibilité de l'église (estimation : 17 760 €)
- Rénovation de la salle communale (estimation 15 763 €)
- Travaux d'insonorisation de la cantine scolaire (estimation : 67 757 €)
- Achat de terrains (estimation : 5 000 €)
- Travaux de voirie à Vovelles (estimation : 20 000 €)
- Travaux de viabilisation des bâtiments destinés aux seniors (estimation : 106 223 €)
- Maîtrise d'œuvre de rénovation du bâtiment de la Poste (estimation : 44 580 €)
- Maîtrise d'œuvre de construction d'un local archives et locaux accessoires à la mairie et salle de réunion : estimation : 57 735 €)

DIVERS

1. Action sociale du Personnel

Le conseil municipal délègue au Centre de Gestion la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat cadre en matière d'action sociale. Cette procédure est sans contrainte pour la commune qui restera libre à l'issue de poursuivre avec l'organisme actuel (CNAS) ou de conclure avec l'organisme retenu par le Centre de Gestion.

Il est rappelé que si l'action sociale est rendue obligatoire pour les personnels des collectivités, la collectivité reste libre quant au moyen retenu pour la délivrance de cette action sociale.

2. Détermination d'une adresse postale pour les 5 futurs pavillons des Euréliales.

Le conseil municipal est sollicité pour désigner une adresse postale et pour numéroter les pavillons à construire pour les séniors à l'angle des rues du Bourgneuf et de Patay. La proposition retenue est de donner à l'ensemble de la résidence le nom de « Clos du Chêne » avec un numérotage des maisons de 1 à 5 et une adresse postale au 2 rue du Bourgneuf. Un chêne sera planté dans le jardinet privatif de la résidence.

3. Informations diverses

- Schéma directeur du réseau d'assainissement de Chartres Métropole : une campagne de mesures sur les réseaux d'assainissement aura lieu au cours des mois de février et mars sur les 47 communes.
- Le prochain tournoi national de l'USDT aura lieu les 1^{er} et 3 mai 2015.
- Programme d'entretien des routes départementales : au cours du premier semestre 2015, le Conseil Général procédera à la réfection des :
 - RD 131 entre Villemain et Bois de Mivoye
 - RD 131 entre Dammarie et Vovelles
 - RD 127 entre Dammarie et Fresnay-le-Comte

Le Maire,
Annick LHERMITTE